Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1097

Rubrik: Énergie 2000

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENERGIE 2000

Des débuts difficiles

Lois et règlements ne suffiront pas à maîtriser notre consommation d'énergie: encore faut-il que les consommateurs acceptent de jouer le jeu. Mais aussi — et surtout — que les distributeurs ne se contentent plus de vendre leur marchandise, mais se transforment en prestataires de services.

(*jd*) *«Energie 2000 est un marathon, pas un sprint»* a déclaré Adolf Ogi lors de la présentation du deuxième rapport sur ce programme. Rappel des objectifs pour la fin du siècle: stabiliser la consommation d'énergies fossiles à son niveau de 1990; freiner la croissance de la demande d'électricité et stabiliser la consommation; augmenter l'apport des énergies nouvelles (électricité +0,5%, production de chaleur +3%), de la force hydraulique (+5%) et améliorer la puissance des centrales nucléaires existantes (+10%).

Chacun son objectif

Les participants à cette course-poursuite ont déjà pris du retard et, pour obtenir les résultats escomptés, il faudra bien terminer au sprint. En 1991, et malgré la récession économique, on a encore enregistré une croissance de 6,2% de la consommation énergétique (+11,1% pour les combustibles liquides, +2,2% pour l'électricité). Par ailleurs les différentes parties à l'armistice énergétique ne tirent pas toutes à la même corde. Les organisations écologiques rechignent à l'augmentation de puissance du parc nucléaire existant et continuent de s'opposer au stockage des déchets radioactifs. Les électriciens ne croient pas à la stabilisation de la demande de leur fluide préféré et les gaziers ambitionnent une part du marché de la chaleur équivalente à celle du mazout, raison pour laquelle ils rejettent les recommandations tarifaires de la Confédération.

Ce n'est pas tout. Le prix de l'énergie est trop bon marché pour stimuler des changements significatifs de comportement chez le consommateur et favoriser la diffusion de techniques alternatives. L'absence d'une taxe affectée sur l'énergie se fait durement sentir au moment où les collectivités publiques manquent de moyens financiers. Or il suffit de sommes relativement modestes pour déclencher l'innovation: ainsi le canton de Berne, avec 2 millions de francs seulement, a fait mieux que le reste de la Suisse en matière d'énergie solaire.

Un échec qui réjouit certains

Des lois et des règlements nouveaux sont certes nécessaires, tout comme les campagnes d'information. Mais l'élan décisif viendra d'un prix de l'énergie plus conforme à la rareté des sources non renouvelables et tenant compte des atteintes à l'environnement. Cet élan exige aussi une attitude moins ambiguë des fournisseurs d'énergie qui ne semblent pas trop attristés à l'idée d'un échec d'Energie 2000. Lors de la dernière conférence de presse de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCSE), ses dirigeants ont répété qu'ils comptaient sur une croissance annuelle de la demande supérieure à 2% jusqu'en 2005. Pour le président de l'USCE, c'est d'abord le consommateur qui est responsable de cette évolution. Il a bien sûr raison, dans la mesure où les producteurs-distributeurs limitent leur rôle à la fourniture d'électricité face à une demande qu'ils disent dépendre de la seule conjoncture économique. Lorsque Jean Remondeulaz, directeur d'EOS, affirme lors d'un récent débat au Comptoir suisse que *«la responsabilité d'une dégradation de l'approvisionnement électrique incombera tôt ou tard aux producteurs-distributeurs qui ont actuellement épuisé les ressources disponibles dans le cadre légal»*, il ne croit pas si bien dire. Mais ce qu'on reprochera aux producteurs-distributeurs, ce n'est pas d'avoir échoué à accroître suffisamment la capacité de production, mais bien de ne s'être pas donné les moyens nécessaires pour stabiliser la demande. Aujourd'hui, ils engagent toujours l'essentiel de leurs moyens financiers pour développer leurs installations en terme de quantité produite et de puissance et, à défaut, pour s'assurer des droits d'importer du courant étranger.

La responsabilité des distributeurs

Les électriciens se contentent de vendre leur fluide — et à ce titre la croissance de la demande ne peut que les satisfaire. Or les objectifs d'Energie 2000 impliqueraient qu'ils deviennent des prestataires de services, qu'ils offrent non plus de l'électricité mais de la lumière, de la chaleur et de la force et qu'ils mettent en œuvre leur savoir et leurs ressources financières afin d'accroître le rendement de l'électricité. A cet égard leur responsabilité est plus importante encore que celle du consommateur. ■

EUROPE

Maastricht sous le joug référendaire

(*ag*) Le résultat du référendum français concerne la Suisse. Ce n'est pas tant l'influence indirecte, transfrontalière, qui importe. L'électorat n'est pas, même en Suisse romande, sous influence d'outre Jura. Mais la Suisse a déposé une demande d'adhésion. Elle est valable pour l'Union européenne, telle que définie par le Traité de Maastricht. Or quel est le contenu de ce traité ? Bénédict de Tscharner, chef de la mission suisse à Bruxelles, le qualifiait d'auberge espagnole: chacun y trouve ce qu'il apporte (ou ce qu'il désire y apporter). Disons que c'est un chantier. Comment sera-t-il conduit ? Telle est la question encore ouverte. De ce point de vue, quelques remarques sèchement rédigées.

● Le résultat français est une bonne chose, même s'il est trop serré. La construction de l'Europe n'a pas été cassée.

● Remarque à ceux qui (anti-européens) soulignent l'étroitesse du score. Ils n'ont pas formulé cette remarque pour le score danois, tout aussi serré, dans l'autre sens. Une majorité est une majorité.

● Réflexion pour les petits pays. Le «non» français aurait été décisif, le «non» danois ne le sera pas. Dans une communauté, les rapports de force ne peuvent être abolis, mais il n'y a pas de Confédération si l'institution ne reconnait pas en esprit et en droit l'égalité des parties inégales composantes. La Suisse, du moins, s'est bâtie ainsi malgré le poids de Zurich et de Berne.

● Le résultat français devrait inciter la